EPCI : 088 DU GRAND DAX

ARRONDISSEMENT : 40

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE DAX

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I-1 – PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2018 (1)	Taux d'imposition de 2018	Taux d'imposition plafonné pour 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (3)	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)
	1	2	3	4	5
CFE	19 036 777	28,67	>>>	19 189 000	5 501 486

Pour information : Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants (3b) :

I-2 – RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2018 (1)	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2018 (2)	Autre option : taux moyens pondérés des communes	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (3)	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)
	1	2	3	4	5
Taxe d'habitation	79 788 865	8,89		82 287 000	7 315 314
Taxe foncière (bâti)	64 954 884	2,00		66 477 000	1 329 540
Taxe foncière (non bâti)	823 904	2,39		847 000	20 243

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	- Total allocations compensatrices	- Produit taxe additionnelle FNB (4)	- Produit global des IFER (5)	- Produit de la CVAE (6)	- DCRTP (7)	- TASCOM (8)
	888 369	83 743	160 595	3 391 849	N C	1 211 608

- Versement GIR (7)	+ Prélèvement GIR (7)	= Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique	+ Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)
	59 319		

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE) (9)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) (6) (7) : Produit attendu des taxes d'habitation et foncières 8 665 097 / Produit de référence des taxes d'habitation et foncières 8 665 097 = 1,000000

Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) (8)		TAUX VOTES (10)	Produit correspondant (col.4 x col.9)
8,89	Taxe d'habitation	8,89	7 315 314
2,00	Taxe foncière (bâti)	2,00	1329 540
2,39	Taxe foncière (non bâti)	2,39	20 243
	Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)		8 665 097

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2019 (11)

Réserve de taux capitalisée (11)	Réserve de taux utilisée (12)	TAUX VOTE (13)	Taux mis en réserve (14)
1,29	0	28,67	0,39

Produit de CFE unique (col.4 x col.13) : 5 501 486

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée :

A MONT DE MARSAN

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

JEAN CLAUDE ROQUES

le 12 MARS 2019

Le préfet,

le

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

A Dax le 27 mars 2019

Le président,

GRAND DAX
La Présidente,

Elisabeth BONJEAN

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 01/04/2019
Reçu en préfecture le 01/04/2019
Affiché le 01/04/2019
ID : 040-244000675-20190327-DEL23_2019-DE

EPCI : 088 DU GRAND DAX

ARRONDISSEMENT : 40

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE DAX

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 FPU (2)

TAUX
FDL
2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 12	
Taxe d'habitation :	726 295
Taxe foncière (bâti) :	2 622
Taxe foncière (non bâti) :	148
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	1 751
b. Exonérations en zones d'aménagement du territoire	19 645
c. Autres allocations	131 887
Dotation pour perte de THLV :	
1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information) 13	
Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI	2 113 539

2a. BASES NON TAXEES 14	
Bases exonérées par le conseil de l'EPCI	
Taxe foncière (bâti)	2 021
Cotisation foncière des entreprises	17 929
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	401 525
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises	719 624
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	152 938
2b. CVAE – DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS 15	
CVAE : part dégrevée	1 278 310
CVAE : part relative aux exonérations compensées	6 021
CVAE : part relative aux exonérations non compensées	2 847

2c. PRODUIT DES IFER 5	
Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	7 590
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	43 871
Stations radioélectriques	93 880
Gaz – stockage, transport...	15 254

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 16

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun 15	Taux maximum dérogatoire 16	Taux maximum avec rattrapage 17	Taux moyen 75% 18	Taux maximum avec capitalisation 19	Taux maximum avec majoration spéciale 20
Première année de FPU						
FPU régime de croisière	29,06	29,06		20,10	30,35	

EPCI en régime de croisière			Plafonnement du taux de CFE	
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation 21	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation 22	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre 23	Taux moyen communal 2018 (niveau national) 24	Taux plafond pour 2019 25
1,013770	1,015891		26,43	52,86

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 17

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national	de l'EPCI
//////	//////
Taux maximum de la majoration spéciale :	//////

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Envoyé en préfecture le 01/04/2019
Reçu en préfecture le 01/04/2019
Affiché le 01/04/2019
ID : 040-244000675-20190327-DEL23_2019-DE